

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE MEYMAC

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECISION N°2024-07-18

ARTICLE 1^{ER} :

Dans le cadre de la réalisation d'une maison médicale à Meymac, la commune de Meymac passe commande :

- D'une prestation de contrôle technique auprès de l'entreprise SOCOTEC, bureau de Brive, 34 bis Avenue Alsace Lorraine – 19 100 BRIVE LA GAILLARDE pour un montant 3 940.00 € HT soit 4728.00 € TTC
- D'une prestation de coordinateur SPS auprès de l'entreprise Jean Michel LEYRAT, 18 Avenue Alsace Lorraine – 19 000 TULLE pour un montant de 2 308.00 € HT soit 2 769.60 € TTC.

Meymac, le 09 Juillet 2024

Le Maire de Meymac,


Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20240709-2024-07-18-CC
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024